

Comité Technique Local de l'Aude du 19/02/2019.



Ce CTL (Comité Technique Local) avait pour ordre du jour le télétravail dans l'Aude et le projet de plan de formation professionnelle 2019.

Notre syndicat CGT a demandé dans sa liminaire où en était la Direction sur les remontées des restructurations à venir pour l'Aude (Plan Parent-Darmanin). Nous avons été malheureusement les seuls à le faire alors que le contexte est extrêmement anxiogène et que nous devons profiter de toutes les occasions pour interpellier le directeur sur ce sujet... (vous pouvez trouver notre déclaration liminaire sur notre site).

Nos questions répétées ont fait avouer à la direction qu'ils avaient reçu un outil de la DG pour réfléchir aux restructurations 2020-2021-2022 : **un fichier des communes d'habitation des agents afin de les localiser ...**

C'est rassurant ! Et notre direction a rajouté par la voix de M. Quintin : « réfléchir tous les jours à comment faire » : **"Que les trésoreries de moins de 5 agents allaient disparaître dans l'Aude", "Qu'il ne fallait pas espérer pour les moins de 10" !! C'est à dire toutes les trésoreries locales de l'Aude ...** Mais "qu'il fallait être plus présent sur le territoire...", MSAP ? BUS ? **"Qu'il fallait oser et qu'il allait proposer que des services nationaux (comme un service de retraite), voire régionaux, s'implantent à Lézignan ou à Castelnaudary pour compenser ..."** (sic) ! Et ainsi peut-être mieux faire passer la pilule auprès des élus en communiquant sur l'implantation territoriale dans les « territoires ruraux ».

Quant au détail des restructurations de services : "à quoi ça sert de le dire maintenant ..." dira M. Quintin. "Que cela dépend aussi de la fourchette de suppressions d'emplois qui est de 10 à 15% des effectifs".

« Je crois au maintien de trois implantations. Nous pensons à renforcer le SIP de Limoux. Moi et mes collaborateurs sont sur la même longueur d'onde » (attention lire le paragraphe « **SCOOP ? dernière minute** » pour plus de détails sur ce sujet).

« Les services de contrôle ne devraient pas être trop touchés dans l'Aude parce que le travail a été fait par mon prédécesseur ».

La CGT a redemandé aux autres OS locales qu'on se

Si on ne les arrête pas, ... rien ne s'arrêtera !

voit en intersyndicale, ce qui a pu être le cas à l'issue du CTL. Malheureusement les autres OS ne veulent pas faire d'HMI intersyndicale avant le CTL de restructuration qui devrait avoir lieu fin juin début juillet au mieux (vu que la date de remontée des propositions des directeurs locaux à la DG a été repoussée).

Notre syndicat CGT privilégie toujours le travail commun avec l'ensemble des OS.

Notre syndicat a donc prévenu les camarades des autres syndicats que nous déposerions une tournée d'HMI en mars même seuls pour discuter et informer les collègues.

DERNIERE MINUTE SCOOP ? :

Le lendemain du CTL et de notre « article express » sur le sujet se serait tenue une réunion de certains chefs de service avec M. Quintin où la fin de toutes les trésoreries SPL y compris Castelnaudary et Lézignan a été confirmée comme projet qu'il ferait remonter à la DG. **Se rajouterait la proposition de la fin du SIE de Limoux rapatrié sur Carcassonne ! Donc comme prévu par les directives, pour arriver à un SIE à plus de 50 ETP ? ...** Des bruits auraient même évoqué la disparition du SIE de Narbonne avec une antenne conservée.

MISE A JOUR : concernant Narbonne, M. Quintin a mailé le 25/02 à 16h21, que cette hypothèse n'avait jamais été évoquée.

Le SIP de Limoux serait renforcé par le transfert du secteur SIP Lauragais afin de conserver l'implantation territoriale de Limoux....mais rappelons les récents propos de Dussopt sur la "reconversion" des agents SIP-recouvrement... Et rappelons que tout ça s'accompagne d'un niveau de suppressions d'emplois jamais vu !

D'autres directeurs ont avoué leur projet (voir exemples dans notre déclaration liminaire de ce CTL accessible sur notre site) **et on retrouve en effet la suppression de SIE dans les SIP-SIE, leur transfert/regroupement sur un autre site et une compensation par le renforcement du SIP orphelin en augmentant les portefeuilles (récupération de nouvelles communes à gérer).**

1^{er} point à l'ordre du jour :

le Télétravail

M. Ordonaud a été désigné comme référent départemental. Le télétravail prévoit 2 jours minimum au bureau par semaine (ou 8 jours par mois) ; il convient de joindre son chef de service par téléphone dès qu'il y a un problème ou incident (connexion etc)

Dans les directions expérimentales, quand le nombre d'agents volontaires au télétravail était trop important, a été mis en place un système de rotation tous les ans.

Le seul matériel fourni par l'administration sera un ordinateur portable (écran 17").

La « relation de confiance entre l'agent et le chef de service » est la base du bon fonctionnement (M Maynaud). Après instruction par le chef de service, c'est la direction qui décidera de l'opportunité de la mise en place du télétravail. En cas de refus, un recours est possible en CAPL.

L'entretien avec le chef de service est très important afin

de définir les missions à accomplir, horaires de travail, etc. (Chronophage pour chef de service et agent ?)

Le quota d'agents en situation de télétravail est limité pour le moment à 10 % des agents sur trois ans (environ 50 agents). Ce quota s'apprécie sur l'ensemble de la direction et non par service.

Formation de 2 modules e-formation d'une heure chacun pour chefs et agents.

L'assistance informatique ne se fera que sur le lieu de travail.

Les contacts avec les autres agents du service et le chef se font via le téléphone personnel.

Engagements sur l'honneur pour l'espace de travail dédié, confidentialité, connexion ...

L'agent doit être joignable à tout moment par téléphone ou mail sur ses plages horaires de télétravail. Le système ne prévoit pas de récupération d'horaires. Rappel possible au bureau à tout moment par le chef de service.

Le télétravail offre la possibilité de travailler 3 jours maximum à domicile et 2 jours sur le lieu de travail avec possibilité de modulation.

Bénéficiaires :

- tout fonctionnaire en activité **volontaire**
- être en charge d'activités pouvant être exécutées en dehors du lieu de travail (sauf caisse, accueil, centre de contact)
- être autonome, ancienneté minimale de 6 à 12 mois sur le poste
- avoir la confiance du chef de service
- disposer d'un espace de travail et d'une installation électrique aux normes ainsi que d'une ligne téléphonique + connexion internet

Modalités :

- demande de l'intéressé transmise au chef de service
- analyse par celui-ci après un entretien avec le demandeur
- transmission de cette demande au référent "télétravail" du département
- décision de la direction
- en cas d'accord, une convention est signée pour une durée d'un an (possibilité de renouveler)
- en cas de désaccord, le motif est communiqué au demandeur, un recours est possible.

Précisions :

- toutes les applications sont disponibles sauf MEDOC (Medoc en cours)
- un ordinateur portable est fourni par l'administration en remplacement de celui du bureau
- durée du temps de travail réglementaire (typologie ARTT) sans crédit horaire
- pause méridienne respectée (45mn)
- pas de téléphone fourni par l'administration, ni de double écran, ni prise en charge du surcoût éventuel de l'assurance (travail à domicile)
- l'agent doit être joignable uniquement par son chef de service et/ou ses collègues pendant les heures de service (signées sur la convention)
- il doit aussi pouvoir rejoindre rapidement son lieu de travail sur demande

La campagne de recensement a démarré le 22 février.

Les demandes doivent être transmises pour le 15 mars.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Titres restaurant demandés par CGT, refusés.

Attention à l'isolement à la non-

déconnexion (souvent l'agent se retrouve à travailler plus longtemps).

La CGT dénonce l'application minimaliste du décret fonction publique, notamment la non prise en charge des possibles coûts induits (assurance, abonnement téléphone et internet, sécurité électrique, ...)

Résultat vote : CGT et FO abstention ; Solidaires contre.

2ème point à l'ordre du jour : Projet plan de formation

Ce projet sera revu en mai lors du CTL sur la formation professionnelle.

Les formations Santé Sécurité et préparation aux concours sont reconduites comme chaque année.

Plusieurs formations ont été demandées à la direction sur différents sujets (PAS, Xemelios, Fidji, Bureautique...)

Le collège de la ForPro aura lieu en Avril 2019.

Quelques questions diverses (14 de la CGT) :

* La **prime 200 euros** a été donnée à 58 % de l'effectif, 303 agents, auxquels vont se rajouter en mars services civiques et contractuels.

* suivi dossier **amiante** : en cours à la centrale, dossier de longue haleine d'après M. Maynaud.

* **CDC** : pas de nouvelles post travaux ni sur le balcon.

La centrale refuse désormais de donner les statistiques de taux d'appels aboutis (sic) !

* bilan des « **licences** » **téléphoniques PAS** imprécis faute de marqueurs, une dizaine d'appels par jour au SIP de Narbonne seraient venus d'appels d'autres départements par basculement des plate formes. Arrêt définitif des basculements jusqu'à nouvel ordre pour les 300 « licences » qui avaient été rajoutées (au 200) au plan national.

* **Castelnaudary** : la mairie va faire des travaux d'écoulement fluvial du parking jouxtant la trésorerie.

* **Parking Carcassonne** : pas de nouvelles du Maire depuis les vœux du Préfet ; va se renseigner sur notre demande si une fois récupéré le terrain EDF, il est prévu ou non de raser les bâtiments ? Dans le cas contraire on pourrait penser à les utiliser pour une restauration collective par exemple (annexe RIAC !).

* nous avons re-soulevé la question des **avances sur frais de déplacements** impossibles en fin d'année (notamment pour les agents admissibles aux oraux à Paris). La direction admet qu'il y a des possibilités techniques pour passer outre mais que cela lui paraît compliqué ; elle préfère demander le report dans le calendrier des oraux.

* **E-Contacts** : suite à notre questionnement sur une étude de la DG sur le caractère particulièrement chronophage de ce mode de contact (plus que téléphone ou réception), la direction avoue et annonce une augmentation de 60 % sur 2018. Mais la DG aurait dans l'optique de répondre à l'utilisateur désormais par algorithme-réponse automatique d'un ordinateur !!

* **Droits syndicaux** : il est rappelé à la direction qu'une OS locale a encore écrit à des collègues ayant eu un concours, sans leur accord, pourtant indispensable.

* **Pierre Sépard** : la direction promet d'étudier l'installation d'un garage à vélo.

* **Fissure Narbonne** : pas de nouvelle, en fait la direction n'a rien enclenché de concret (visite d'un expert à programmer)...

Tous dans l'action, alerte générale, il faut réagir vite !!

Les élus de la CGT Finances Publiques Aude

Notre site local :
<http://www.dgfip.cgt.fr/11>